

60^{ème} anniversaire du film « Week-end à Zuydcoote »

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Considérant qu'un convoi de véhicule est organisé par l'association Zuydcoote Terre d'Histoire et qu'il traversera le village le samedi 18 mai 2024 de 10h30 à 12h20 et de 16h00 à 19h00,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le déroulement de cette manifestation.

ARRETONS

- Article 1 :** La circulation sera perturbée et limitée à 10 km/h le samedi 18 mai 2024 de 10h30 à 12h30 lors du passage du convoi de véhicules anciens, selon le Plan 1 ci-joint :
- 10h25
- Fermeture du pont
 - Fermeture rue du Général de Gaulle avec mise en place d'une déviation au croisement de la rue des crevettes et de la rue Jules Ferry vers le quartier Les Jardins de Zuydcoote
 - Fermeture rue des Peupliers
- 10h30 → Départ du skate park vers la rue du Général de Gaulle, direction mairie :
- Réouverture du Pont et de la rue des Peupliers à la suite du passage du cortège
- 10h35
- Mise en place d'une déviation au croisement rue du général de Gaulle et rue du Peupliers vers le quartier Les Jardins de Zuydcoote
- 10h40 ⇨ 1^{er} arrêt rue du Général de Gaulle, devant la Mairie :
- 10h55
- Fermeture de la rue de la Résistance (sens Leffrinckoucke vers Zuydcoote et Bray-Dunes vers Zuydcoote)
 - Fermeture de la place de la Gare
 - Fermeture rue des Crevettes
 - Fermeture rue Jules Ferry
 - Fermeture rue Jean Delvallez
 - Fermeture du Chemin Communal des Dunes
 - Fermeture de la rue de Valenciennes au croisement avec la rue des Dunes
 - Fermeture de la rue des Dunes au croisement avec la rue de Roubaix
- 11h00 → Départ de la Mairie vers la rue des Dunes puis la rue de Roubaix :
- 11h10
- Réouverture rues du Général de Gaulle, de la Résistance, des Crevettes, Jules Ferry et place de la Gare
 - Fermeture rue de Bray-Dunes au croisement avec la rue de Roubaix
 - Mise en place d'une déviation rue Centrale au croisement avec la rue de Roubaix (côté sud de la voie)
- 11h20 ⇨ 2^{ème} arrêt rue de Roubaix (devant le 18 rue de Roubaix) :
- 11h25
- Fermeture rue de Roubaix au croisement avec la rue des Dunes
 - Réouverture rue de Valenciennes et rue des Dunes
 - Fermeture rue Centrale au croisement avec la rue de Roubaix (sens rue d'Avesnes vers rue de Valenciennes et rue de Valenciennes vers rue d'Avesnes)
 - Suspension de la réglementation « STOP » rue Centrale dans le sens rue des Dunes vers rue de Wattlelos
 - Mise en place de deux déviations rue de Wattlelos pour pouvoir accéder au parking de la plage
- 11h40 → Départ de la rue de Roubaix vers rue de Wattlelos :
- 11h45 ⇨ 3^{ème} arrêt rue de Wattlelos :

- Réouverture rue de Bray-Dunes au croisement avec la rue de Roubaix, ainsi que, la rue de Roubaix au croisement avec la rue des Dunes
 - Suite au passage du convoi rue Centrale, réouverture de la voie mais maintient de la fermeture de la rue de Roubaix côté nord
- 12h00
- Fermeture rue Centrale au croisement avec rue de Valenciennes
 - Fermeture rue de Bray-Dunes au croisement avec rue de Valenciennes
 - Fermeture rue des Dunes au croisement avec rue de Valenciennes
 - Fermeture de la rue des Dunes au croisement avec la rue du Sémaphore
- 12h05 → Départ vers rue de Valenciennes puis rue du Sémaphore
- 12h30 → Arrivée rue du Sémaphore
- Réouverture des voies

Article 2 : La circulation sera perturbée et limitée à 30 km/h le samedi 18 mai 2024 de 16h00 à 19h00 lors du passage du convoi de véhicules anciens, selon le Plan 2 ci-joint.

Article 3 : Le stationnement sera interdit dans la rue du Sémaphore et sur le parking à l'arrière de la salle Robert Merle du samedi 18 mai 2024 à 06h00 au dimanche 19 mai 2024 à 20h00 conformément aux plans ci-joint.

Article 4 : Les services de Gendarmerie seront chargés de l'application des présentes dispositions. Les Services Techniques Municipaux se chargeront de la pose des panneaux réglementaires.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé :

- Monsieur l'adjudant-chef de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Monsieur Bruno Pruvost, président de Zuydcoote Terre d'Histoires,
- Monsieur Michaël LILLIO, responsable des Services Techniques,
- Camping de L'estran,
- Camping Zuydcoote Beach.

Article 6 : Certifié exécutoire après notification le 2 mai 2024.

Fait à Zuydcoote, le 2 mai 2024

Le Maire,

Florence Vanhille

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.